

LA MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale peut être entre autres décernée aux personnes dont le mandat électif a pris fin.

Critères d'attribution :

Peuvent être proposées pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, les personnes ayant mené une vie parfaitement honorable, exempte de toute condamnation pénale grave. Leur loyalisme patriotique doit être au dessus de tout soupçon.

Différents échelons :

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte trois échelons :

L'échelon « argent », qui peut être décerné après vingt années de service
L'échelon « vermeil » qui peut être décerné après trente années de services aux titulaires de l'échelon « argent ».
L'échelon « or », qui peut être décerné après trente-cinq années de services aux titulaires de l'échelon « vermeil »

L'HONORARIAT

L'article L 2122-35 du CGCT permet au préfet de conférer l'honorariat aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans. Les intéressés doivent avoir cessé d'occuper les fonctions précitées, mais rien ne s'oppose à ce qu'ils continuent d'exercer celles de conseiller municipal ou à ce qu'ils conservent l'honorariat s'ils se trouvent réélus maire, maire délégué ou adjoint. Pendant la période de dix-huit ans, sont prises en compte non seulement les fonctions de maire, de maire délégué ou adjoint, mais encore celles de conseiller municipal dès lors qu'à un moment quelconque, les intéressés ont exercé les fonctions de maire, maire délégué ou adjoint. A noter que la loi n°2004-809 du 19 août 2004 par son article 190 a supprimé l'obligation, pour demander l'honorariat, de l'accomplissement des 18 ans de mandat au sein d'une même collectivité.

Ses Coordonnées

ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES
ET ADJOINTS DE L'ALLIER (AAMA03)

Adresse :

Hôtel de Rochefort
12, cours Anatole France
03000 Moulins

Téléphone : 04.70.35.09.14

Courriel : aamaa@orange.fr

Site internet : www.aama03.fr

FÉDÉRATION DES ANCIENS MAIRES
ET ADJOINTS DE FRANCE (FAMAF)

Régus - Immeuble Danica B
21, Avenue Georges Pompidou
69486 LYON Cedex 03

Tél : 04.72.91.31.01
Courriel : contact@famaf.fr

Site internet : www.famaf.fr



A A M A 03



Association des Anciens Maires et Adjoints de l'Allier



SERVIR ENCORE

www.aama03.fr

L'Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Allier a été déclarée en sous-préfecture de Montluçon le 31 mai 1996. Son siège social est alors établi en Mairie d'Urçay.

Pierre PERON, ancien Maire d'Urçay en est le Président fondateur. Reine ARRIETA RACINE, ancien Maire de Marigny, Jacques de FRÉMONT, ancien Maire d'Avermes et Alain ROBERT-TRAHAN, ancien maire de Voussac vont lui succéder.

C'est désormais René AUGER, ancien Maire de Saint-Genest, qui préside l'AAMA03.

Elle est affiliée depuis sa création à la Fédération Nationale des Associations d'Anciens Maires et Adjointes de France (FAMAF) qui regroupe cinquante associations départementales et près de cinq mille adhérents.

L'AAMA03 regroupe les Anciens Maires et Adjointes des communes de l'Allier ...

Ses missions :

- Regrouper les Anciens Maires et Adjointes du département afin d'entretenir entre eux des liens d'amitié et d'échanges en organisant des rencontres et des sorties
- Assister les anciens élus pour la constitution des dossiers de demande de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
- Répondre aux demandes pour l'obtention de l'honorariat
- Informer les anciens élus par le biais d'un journal et d'un site internet
- Participer à des actions civiques en collaboration avec la FAMAF : « Mariannes du civisme »
- Mettre en place des « rencontres citoyennes » pour les jeunes
- S'abstenir de prendre des positions à caractère politique, philosophique ou religieux



Président :

René AUGER

1er Vice-Président :
Maurice BAQUIER

2ème Vice-Présidente :
Huguette DELECRAÏ

Secrétaire :
René VERRON

Secrétaire adjoint :
Jean-François HENRY

Trésorier :
Jean-Pierre THUAULT

Trésorier Adjoint :
Claude VANNEAU

Membres :

Chantal BARDET

Jean DERET

Camille FAVIER

Anie FOUGEROUZE

Bernard LAVIS

Christine MARTIN

Michel POURVOYEUR

Louis VILLECOURT

